



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Séance du jeudi 5 janvier 2017

Membres du Bureau en exercice : 28

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du 1^{er} étage de la CAGB à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1; 1.2.1, 1.2.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h30.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Karima ROCHDI, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Yoran DELARUE, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Marcel FELT, M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Catherine BARTHELET, M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : M. Robert STEPOURJINE, M. Bernard GAVIGNET, M. Alain LORIGUET, M. Emmanuel DUMONT

Secrétaire de séance : Mme Elsa MAILLOT

Procurations de vote :

Mandants : R. STEPOURJINE

Mandataires : K. ROCHDI

Accueil d'un étudiant en thèse - Contrat CIFRE

Rapporteur : Jean-Louis FOUSSERET, Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Inscription budgétaire	
BP 2017 et PPIF 2017-2021	Montant de l'opération : 33 500€ (dépenses) 14 000€ (recettes)
Sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021	

Résumé :

Le présent rapport vise à soumettre à la décision du Bureau la proposition d'accueillir à compter du début de l'année 2017 un étudiant en thèse travaillant sur le thème de « la performance publique locale : les disparités territoriales et attentes du citoyen-usager ».

Cet accueil s'opérerait nécessairement en dehors du dispositif actuel d'aide aux doctorants mis en place avec l'Université de Franche-Comté, les 4 possibilités d'accueil étant aujourd'hui utilisées.

Cet accueil s'organiserait donc dans le cadre du dispositif « Convention Industrielle de Formation par la Recherche » (CIFRE) permettant d'atténuer le coût de prise en charge de cet étudiant, via l'aide de l'Association nationale recherche-technologie.

I. Contexte et enjeux

La montée en charge de l'intercommunalité constitue un mouvement de fond qui s'est accéléré ces dernières années, sous l'effet d'une succession d'évolutions législatives : loi ATR (1992), loi Pasqua (1995), loi Voynet et loi Chevènement (1999), la loi MAPTAM (2014) et la loi NOTRe (2015).

Dans le cadre de cette évolution générale, l'intercommunalité sur le territoire bisontin s'est progressivement consolidée, avec la création du District en 1993 et sa transformation en Communauté d'agglomération en 2001.

La CAGB connaît, au 1^{er} janvier 2017, une nouvelle étape importante, à travers :

- une forte évolution de la mutualisation avec la Ville de Besançon, avec la constitution de nouveaux services communs,
- une extension du territoire à 15 nouvelles communes portant le nombre total de communes à 70,
- le transfert de nouvelles compétences, avec le commerce, le tourisme, et la possibilité pour la fin mars du PLUi, l'an prochain, de l'eau et l'assainissement,
- la mise en place d'un dispositif plus structuré d'aide aux communes, permettant de répondre à des besoins exprimés d'une mutualisation de matériels et équipements mais également d'expertises (juridique, informatique, ...).

Sur le plan stratégique, cela se traduit par l'**élaboration en cours d'un projet de territoire**. Destiné à se doter d'un cadre commun de référence, celui-ci visera à une plus grande cohérence de nos actions au service de nos territoires et de ses habitants. Il sera construit sur la base de grands objectifs (en cours de définition), et sera décliné au travers du plan pluriannuel d'investissement (92 M€ d'investissement entre 2016 et 2021).

Ce développement du fait communautaire intervient par ailleurs dans **un contexte de contraintes financières** fortes qui conduit à s'interroger davantage encore, et ce, dès le premier euro, sur les conditions d'une optimisation de la dépense publique et sur les questions de solidarité financière et fiscale à l'échelle de l'agglomération.

Dans le cadre de ces évolutions et des enjeux qu'elles emportent, le sujet de thèse présenté par Monsieur Mehdi ALAOUI MHAMMEDI (CV annexé), se révèle particulièrement intéressant, en permettant à la CAGB :

- de contribuer à une réflexion nationale sur le phénomène intercommunal (étant noté que peu d'études sont conduites en la matière),
- de disposer d'une expertise de sa propre situation, en retraçant les évolutions passées, en établissant un état des lieux et en formalisant d'éventuelles pistes d'amélioration pour atténuer les disparités territoriales.

II. Descriptif de la thèse

Le thème de thèse envisagé par l'intéressé porte sur « La performance publique locale : les disparités territoriales et les attentes du citoyen-usager » (annexe 2).

L'objectif de la thèse vise à traiter de la question de la disparité territoriale au sein des communautés d'agglomération.

En raison du manque de travaux et publications traitant de cette problématique, la thèse s'attachera ainsi à poser un cadre conceptuel d'analyse de l'impact de l'évolution législative sur la solidarité territoriale et à expliquer les causes des disparités territoriales :

- en proposant une analyse du processus de partage des ressources entre les communes membres d'une communauté d'agglomération,
- et en identifiant les leviers d'action des intercommunalités qui permettent de réduire les inégalités de richesse et de charges.

Enfin, elle visera à fournir des outils et moyens pour améliorer la solidarité territoriale.

A noter que le positionnement méthodologique proposé retient le principe d'une étude de cas correspondant à la Communauté d'agglomération du Grand Besançon, venant ainsi renforcer l'intérêt porté à ce sujet de thèse.

III. Modalités d'accompagnement

Il est proposé d'embaucher Monsieur Mehdi ALAOUI MHAMMEDI, sur la base d'un CDD de 1 an (renouvelable 2 fois) sous condition de la validation de son dossier déposé auprès de l'Association nationale recherche-technologie, et de l'obtention de l'aide financière s'y rapportant (14 000 € par an).

M. ALAOUI MHAMMEDI serait alors rémunéré sur l'indice majoré 423 (entre le 4^{ème} et le 5^{ème} échelon d'attaché territorial) correspondant à une rémunération mensuelle nette du doctorant de 1 577 €.

Le coût employeur est ainsi évalué à 33 500 € par an, ramené à 19 500 € après déduction de la recette de 14 000 € attendue dans le cadre du dispositif CIFRE.

Remarque : dans l'attente de la validation de son dossier par l'ANRT, l'intéressé serait accueilli en qualité de stagiaire, moyennant la signature d'une convention avec l'Université.

Modalités de suivi du doctorant :

- directrice de thèse : Angèle RENAUD, Maître de conférences HDR, Laboratoire CREGO, Université Bourgogne Franche-Comté,
- co-Directeur de thèse : Pascal FABRE, Professeur des Universités, Laboratoire CREGO, Directeur de l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Besançon,
- responsable scientifique interne : Pascal BRENIERE, Directeur général adjoint,
- signature, avec l'Université, d'un contrat de coopération garantissant les conditions de déroulement des recherches et du partage de la priorité des résultats obtenus, avec :
 - un principe posé d'autorisation préalable de la CAGB sur le fait de rendre publiques des données la concernant,
 - une possibilité pour la CAGB de demander à l'intéressé l'approfondissement de certains sujets en lien direct ou indirect avec le sujet de la thèse.

A la majorité, 2 contre et 4 abstentions, le Bureau, sous réserve du vote du BP 2017 et du PPIF 2017-2021 :

- **se prononce favorablement sur l'engagement d'un doctorant pour 3 ans, dans le cadre du dispositif CIFRE, sur le thème de thèse suivant : « La performance publique locale : les disparités territoriales et les attentes du citoyen-usager »,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer le contrat et les autres documents à intervenir dans ce cadre.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 19

Contre : 2

Abstentions : 4

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 JAN. 2017

Contrôle de légalité

Mehdi ALAOUI MHAMMEDI
7, rue Pierre LAPLACE, résidence colette. Ch. 121
25000 Besançon
Mobile : 0783247383
Email : alaoui.mdi@gmail.com



Formations

- 2016-2017 : **Première année de thèse de doctorat**
CREGO, Université bourgogne Franche-Comté
- 2015 - 2016: **Master 2 Recherche Études et Conseil en Sciences de Gestion – Spécialité Management Public**
Institut de Management Public et de gouvernance territoriale, Aix Marseille Université
Mention : assez bien
- 2013 - 2014: **Master 2 Recherche Finance et Comptabilité**
Université Ibn Tofail - Kénitra
Mention : assez bien
- 2012 - 2013: **Master 1 Recherche Finance et Comptabilité**
Université Ibn Tofail - Kénitra
- 2009 - 2012: **Licence en Gestion**
Université Sidi Mohammed Ben Abdallah - Fès
- 2008 - 2009: **Baccalauréat en Sciences Economiques**
Lycée Moulay Idriss - Fès

Expériences professionnelles

- Février - Avril 2014: Commune urbaine – BOUZNIKA
-Projet d'essai d'élaboration d'un modèle d'analyse financière rétrospective dans les structures communales au Maroc: cas de la commune de Bouznika.
- Juin - Août 2013: FOGECOF - Fès
-Participation à la réalisation des opérations courantes de la comptabilité générale.
- Août - Sept 2012: Association AREC
-Mise en place d'une comptabilité au sein de l'association.
-Enregistrement comptable des opérations effectuées et constatation du résultat généré par le projet.
- Juillet - Août 2012: Direction Régionale des Impôts - Fès
-Rôles, missions de la Direction Régionale.
-Participation à la réalisation des tâches du secteur.
-Échange sur la fiscalité avec les inspecteurs du secteur.
- Mars - Avril 2012: AMSSF/MC
- Compréhension du système de gestion, de l'organisation comptable et du processus de traitement des informations comptables au sein de l'entité.
- Projet de conception d'une Comptabilité Analytique.

Communications dans des congrès à comité de lecture

ALAOUI M., (2016), Erreurs de prévision budgétaire: étude exploratoire des causes des excédents budgétaires dans les structures communales au Maroc, *37e congrès de l'AFC: Comptabilité et gouvernance*, Clermont-Ferrand, 18-19-20 mai 2016.

ALAOUI M., AUBERT N., DE BOYS C., (2015), Public expenditures: identifying the causes of inefficiency in Moroccan municipalities, *deuxième conférence du MENAPAR 2015: le rôle des citoyens et des organisations dans la Co-construction de l'action publique dans la Région Arabe*, Tunis, 6-9 octobre 2015.

Travaux de recherche

- **Dépenses publiques: identification des causes de l'inefficacité dans les structures communales au Maroc.** Mémoire de recherche pour l'obtention du Master 2 recherche études et conseil en science de gestion – IMPGT.
- **Dietary Acculturation and Socio-Cultural Adaptation of Foreign Students.** Étude qualitative menée avec des collègues, dans le cadre du master 2 Recherche, afin de comprendre quels sont les facteurs qui influencent le choix alimentaire des étudiants étrangers en France. L'analyse du contenu est la méthode de codage retenue, le codage a été fait manuellement pour deux entretiens, mais le travail du groupe a été effectué par le logiciel QSR N-vivo.
- **Traitement d'un corpus composé de 87 entretiens, réalisé dans le cadre d'une recherche sur la mise en œuvre du développement durable dans les établissements publics.** Afin d'analyser le texte et soulever les différents facteurs qui conditionnent le choix de mettre en œuvre une stratégie développement durable, le corpus a été analysé par le logiciel IRaMuTeQ, Version 7.
- **Essai d'élaboration d'un modèle d'analyse financière rétrospective dans les structures communales au Maroc: Cas de la commune de Bouznika.** Mémoire de fin d'études pour l'obtention du master recherche Finance et comptabilité - FSJES Kénitra.
- **Projet de conception d'une comptabilité analytique au sein d'une association de microcrédit: Cas de l'AMSSF/MC.** Mémoire pour l'obtention d'une licence en Gestion - FSJES Fès.
- **Publication de plusieurs articles dans différents sites d'informations marocains, maghrébins et français.**

Langues étrangères

Arabe : Langue maternelle
Français : courant
Anglais : niveau intermédiaire

Compétences Informatiques

- **Environnements**
Windows.
- **Logiciels**
Logiciel d'analyse de données :
Amos, Iramuteq, NVivo, Spss.

Doctorant : Mehdi ALAOUI MHAMMEDI

Directrice de thèse : Angèle RENAUD, Maître de Conférences HDR,
Laboratoire CREGO, Université de Bourgogne Franche-Comté

Co-directeur de thèse : Pascal FABRE, Professeur des Universités,
Laboratoire CREGO, Université de Bourgogne Franche-Comté

LA PERFORMANCE PUBLIQUE LOCALE : LES DISPARITES TERRITORIALES ET ATTENTES DU CITOYEN-USAGER

Mots clés : Communauté d'Agglomération, l'intercommunalité, solidarité territoriale, disparité territoriale, étude exploratoire.

I. Introduction

Depuis les années 60, les collectivités locales ont joué un rôle éminent, par leurs actions, dans l'aménagement du territoire et depuis peu dans le développement économique local (Limouzin, 1998). Mais la faiblesse de la densité de population dans certaines communes et la faiblesse des moyens techniques et financiers dans la plupart d'entre elles ont amené le législateur à évoquer la problématique que la France a trop d'échelons locaux et il faut les regrouper (Delannoy et *al.*, 2004). Dans cette perspective, les lois de décentralisation ont fait l'objet de très nombreuses modifications : la loi ATR (1992), loi Pasqua (1995), loi Voynet (1999), la loi Chevènement (1999) et plus récemment la loi MAPTAM (2014) et la loi NOTRe (2015) témoignent d'une accélération de ce mouvement de réforme qui s'inscrit dans une dynamique de regroupement au sein de structures intercommunales (Guéranger, 2009).

Dans la conquête du bon périmètre (Dehar, 2001) et l'intensification de la coopération fiscale (Bucovetsky, 1991 ; Wilson, 1991 ; Kanbur et Keen, 1993). La nouvelle organisation des territoires à l'échelle intercommunale s'inscrit dans une triple perspective (Dehar, 2001) : une perspective sociale de redistribution et de solidarité fiscale et financière entre communes riches et communes pauvres, une perspective économique de mise en cohérence des stratégies de développement aux échelles pertinentes, et enfin une perspective institutionnelle de modernisation des formes d'intervention de l'État sur le territoire, intégrant à la fois plus de décentralisation et plus de contractualisation. De ce fait, l'espace est devenu un instrument de redistribution (Duran-Vigneron, 2013), et par conséquent, un enjeu majeur dans la mise en place des politiques locales. Cette logique se manifeste sous deux dimensions, la première est liée à la répartition des richesses de collectivités territoriales. La deuxième dimension est liée aux processus sociaux de ségrégation ou de polarisation sociale de l'espace et de l'usage des services collectifs (Estèbe, 2004). Au fil du temps, les deux problèmes ont fini par se confondre, associant les territoires socialement précaires aux communes fiscalement pauvres, d'un côté, et les territoires socialement huppés aux communes fiscalement riches. Ainsi, peu à peu s'est construite l'hypothèse selon laquelle les progrès de l'intercommunalité et le partage des richesses fiscales pouvaient constituer un moyen décisif de coopération et de solidarité (Estèbe, 2004).

L'expression intercommunalité désigne les différentes formes de coopération existant entre les communes, elle permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public de coopération intercommunale « EPCI » (Le CNFPT, 2015). En effet, l'intercommunalité ne constitue pas une entité politique autonome, qu'elle n'est pas indépendante des communes, puisque ce sont les maires et les élus municipaux qui siègent en leurs assemblées (Gallez, 2014), mais, elle permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public, soit pour assurer certaines prestations (ramassage des ordures ménagères, assainissement, transports urbains...), soit pour élaborer de véritables projets de développement économique local, d'aménagement du territoire ou d'urbanisme (Gallez, 2014).

Les chercheurs de disciplines diverses qui se sont intéressés au fait intercommunal ont établi des diagnostics relativement convergents (Gallez, 2014). Certains politistes ont analysé les stratégies mises en œuvre par les élus locaux à forcer un rapprochement des communes (Le Lidec, 2008 ; Desage et Guéranger, 2011). D'autres ont souligné l'opacité des décisions prises à l'échelle intercommunale et le régime des consensus communautaires, qui aboutissent au renforcement des maires, au détriment d'un fonctionnement démocratique qui exigerait transparence et débats contradictoires (Desage, 2009). Malgré les efforts déployés, l'intercommunalité, telle que pratiquée, affiche des dérèglements majeurs et les dysfonctionnements apparaissent : absence d'économie d'échelle (Cour des comptes, 2007), les postes de la structure intercommunale font doublon avec ceux des communes, coût structurel et fiscal de cette opération dans les grandes villes et leurs banlieues trop souvent supérieurs aux bénéfices supposés de la mutualisation (Beaudouin et Pemezec 2007). De même, les critiques ne manquent pas du côté des spécialistes des finances locales. Manque de vision collective qui ne dépassent guère, malgré les orientations des lois récentes en faveur d'une intercommunalité de projet, le stade d'une gestion commune des services collectifs (Delannoy, Rieu et Pallez, 2004). L'empilement des structures administratives, accentué par le processus de structuration intercommunale et le manque de rationalité de la gestion publique locale (Cour des Comptes, 2005).

Nous proposons d'étudier l'impact des évolutions législatives et fiscales sur les divergences entre efforts contributifs et prestations reçues pour les citoyens des différentes communes du groupement communal. L'objectif de ce travail de recherche est de savoir si cette dynamique de groupement qui est bien évidemment source d'accroissement de la fiscalité locale, s'exerce au bénéfice d'une équité et d'une solidarité entre communes ou s'il est source d'un accroissement des disparités. À notre connaissance, à l'exception du livre noir de l'intercommunalité (2007) qui énumère les anomalies de l'intercommunalité et qui évoque le point du coût structurel et fiscal de cette opération dans les grandes villes et leurs banlieues qui sont trop souvent supérieurs aux bénéfices supposés de la mutualisation (Beaudouin et Pemezec, 2007), aucune recherche scientifique de référence s'est intéressée à cette problématique.

2. Objectifs de la thèse

La question des disparités territoriale au sein d'une communauté d'agglomération se pose aujourd'hui de manière accrue et renouvelée avec les profonds bouleversements subis par le

système financier local : réforme de la taxe professionnelle, réaffectation des ressources fiscales entre les différentes collectivités territoriales, montée en charge de l'intercommunalité et de son système fiscal. D'autres changements, plus profonds, se profilent à l'horizon dans un contexte marqué par une baisse des dotations de l'État aux collectivités, associés à l'effort de rigueur nécessaire au redressement des comptes publics, la rationalisation de dépenses publiques (Réseau finances publiques locales, 2014). En raison du manque des travaux et publications traitant cette problématique, dans une visée exploratoire et compréhensive, l'objet de notre travail de recherche est de poser un cadre conceptuel d'analyse de l'impact de l'évolution législative sur la solidarité territoriale, ainsi d'expliquer les causes des disparités territoriales et les divergences entre efforts contributifs et prestations reçues par les citoyens au sein d'une communauté d'agglomération. Avant de procéder à l'identification des facteurs, il est nécessaire de poser le contexte de la recherche en montrant comment l'objet de la recherche a émergé, de faire un état des lieux des communautés d'agglomérations (système de management, organisation financière et processus de prise de décision et répartition des ressources). Ensuite, nous exposerons la littérature et le positionnement épistémologique de la thèse. Par ailleurs, nous souhaitons fournir aux managers des outils et des moyens pour améliorer la solidarité territoriale, et équilibrer les coûts structurel et fiscal de l'intercommunalité entre les grandes villes et zones rurales.

3. Problématique et questions de recherche

Comment les évolutions législatives et fiscales produisent des divergences entre efforts contributifs et prestations reçues par les citoyens au sein d'une communauté d'agglomération ?

Pour répondre à notre problématique, nous proposons des questions de recherche qui permettront dans un processus progressif, d'enrichir l'exploration et l'explication de l'impact des évolutions législatives et fiscales sur la solidarité territoriale :

QR1. Comment le cadre budgétaire et financier communautaire et le contexte global entourant la gestion des affaires communautaires influencent-ils la solidarité territoriale ?

Ce travail propose de reconnaître les rôles, la place des communautés d'agglomération dans la sphère locale et régionale, de détailler le système de management et d'identifier ses principales composantes. L'objet de ce travail est d'apporter des éléments de compréhension et d'explication des causes des disparités et divergences en matière de contribution fiscale et effort de développement entre communes appartenant à un groupement communal, nous chercherons donc à définir le processus de budgétisation, la réglementation qui régit le processus de budgétisation et la répartition des ressources et déterminer à travers l'observation non participante et des entretiens, les facteurs législatifs et financiers qui impactent la solidarité territoriale.

QR2. Dans quelle mesure les communautés d'agglomération parviennent-elles à intégrer les intérêts différenciés des communes membres pour alimenter « l'intérêt communautaire » ?

Ce travail propose d'analyser le processus du partage des ressources entre les communes membres d'une communauté d'agglomération, et d'identifier les leviers d'actions des intercommunalités qui permettent de réduire les inégalités de richesse et de charges. En effet, l'objectif est de savoir si l'intérêt communautaire est le produit d'un simple compromis entre

intérêts municipaux ou bien transforme-t-il la conception que chaque commune se fait de ses intérêts ?

4. Fondements théoriques retenus

Toute organisation est amenée, à un moment de son histoire, à faire face à des transformations plus ou moins radicales de son environnement et à s'engager dans des changements plus ou moins drastiques (Soparnot, 2009). Visant à expliquer les mécanismes et les processus à travers lesquels un changement voit le jour (Pettigrew et *al.*, 1992). L'approche contextualiste met en relation trois dimensions ayant un lien d'interdépendance (Pettigrew et *al.*, 1992) : le contexte, le contenu et le processus. En effet, le contexte se penche notamment sur les effets, externe et interne, qui affectent le processus de changement, le contenu répond à la question : qu'est-ce qui change ? et introduit l'objet du changement. Enfin, le processus fait référence au déploiement temporel du changement. Il s'agit de répondre à la question : « comment s'est déroulé le processus de changement ? ».

5. Méthodologie de la recherche

5.1. Positionnement épistémologique

De nos jours, les recherches en gestion se revendiquent en général d'une posture « post-positiviste » et non « positiviste » (Moraux, 2014). En effet, ce paradigme qui est qualifié de réaliste, se fonde sur la conscience de l'existence d'une réalité imparfaitement appréhendable. Donc, la réalité est indépendante du chercheur, son objectif n'est pas d'agir sur la réalité observée, mais, d'interpréter ce que disent les acteurs afin de chercher à tendre vers une réalité objective perçue par lui-même. De ce fait, notre propre posture paradigmatique, révèle d'un positionnement intermédiaire entre post-positiviste et interprétativiste.

5.2. Positionnement méthodologique

Cette recherche se propose d'identifier les causes des disparités territoriales au sein d'une communauté d'agglomération à travers l'étude de l'impact des évolutions législatives et fiscales sur les divergences entre efforts contributifs et prestations reçues par les citoyens d'un groupement communal. Dans cette perspective, il s'agit de comprendre un phénomène, notamment en se confrontant au terrain à travers une recherche empirique. Selon Miles et Huberman (2003) ; Wacheux (1996), précisent que si la recherche se trouve dans une approche de découverte d'un terrain peu connu dans le cadre de sa discipline, ainsi que le but de cette étude est de cerner un phénomène peu étudié et dont les connaissances restent cependant peu approfondies, le recours à une recherche qualitative est amplement justifié.

Compte tenu de la problématique et des modalités d'exécution de la thèse, on privilégie l'observation participative (Distler, Zawadzki, 2011), elle consiste en l'observation de faits à regrouper en phénomènes (Albarelo, 2004), le recours à cette méthode présente des avantages essentiels : réduction de la distance sujet - objet de la recherche ; situations et données naturelles, non créées artificiellement (Wacheux, 1996), spontanéité, qualité de l'information, accès à des éléments significatifs, oubli du statut de chercheur grâce à une présence quotidienne, accès au contexte social (Grawitz, 2001) et analyse de l'organisation réelle et effective (Peretz, 1998).

La collecte des données sera organisée de manière différenciée aux niveaux global et local, au niveau global, elle se basera sur des informations institutionnelles et réglementaires : rapports de la Cour des comptes, lois relatives à l'intercommunalité, rapport publié par la Direction Générale des Collectivités Locales. Au niveau local, des entretiens seront conduits de manière semi-directifs, l'échantillon présentera des profils variés : les membres du conseil communautaire, des élus et des fonctionnaires communautaires. Afin de bien comprendre le jeu des acteurs et l'influence des contextes internes et externes sur le processus de prise de décision, une étude de cas sera menée dans la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, elle sera fondée sur les données issues des entretiens semi-directifs, de l'analyse des structures formelles du CAGB. Étudier l'impact des évolutions législatives et fiscales sur la solidarité territoriale nous mène à inscrire la recherche dans une logique de comparaison avant/après (Barley et Tolbert, 1997). Dans cette perspective, une étude de cas longitudinale a été privilégiée. Elle peut être définie par trois éléments (Forgues et Vandangeon-Derumez, 1999) : les données sont recueillies au cours de deux périodes distinctes au moins, et l'analyse consiste généralement à comparer les données entre deux périodes ou à retracer l'évolution observée. Cependant, l'étude de cas longitudinale portera sur la communauté d'agglomération du Grand Besançon. En effet, la période d'observation n'est pas encore déterminée.

5.3. Le mode de raisonnement de la recherche : l'abduction

Le développement de la connaissance passe souvent par deux types de processus : l'exploration ou le test (Charreire et Durieux, 2003), Deux modes de raisonnement font écho à ces deux façons de construire de la connaissance : l'induction par laquelle on passe du particulier au général, et la déduction qui passe par l'élaboration d'hypothèses qui sont ensuite testées empiriquement. Toutefois, au-delà de cette dichotomie, un mode de raisonnement réconcilie ces deux approches : l'abduction. En effet, un mode de raisonnement abductif est légitime dans le cadre d'une recherche qualitative exploratoire (Dumez, 2012). En effet, Bergadaà, (1992) précise que la démarche d'exploration se traduit généralement par une logique d'induction, ainsi, Charreire et Durieux, (2003) stipule que pour explorer, le chercheur adopte une démarche du type inductive et/ou abductive. Toutefois, l'induction est une inférence logique qui confère à la découverte une constance a priori (loi) alors que l'abduction lui confère un statut explicatif et compréhensif qui, pour tendre vers la règle ou la loi, nécessite d'être testé ensuite (Charreire et Durieux, 2003). Ainsi, si l'induction et l'abduction peuvent légitimement être utilisées dans le cadre d'une recherche exploratoire qui vise à comprendre un phénomène, l'induction permet de passer directement des faits à la loi générale alors que l'abduction est un mode de raisonnement intermédiaire qui permet d'obtenir une théorie explicative qu'il convient ensuite de re-tester.

5.4. Terrain envisagé

La communauté d'agglomération du Grand Besançon est l'une des plus grandes communautés d'agglomération de France en nombre de communes. Avec 56 communes, un budget total qui s'élève à 202.3 millions d'euros en 2016, un territoire très promoteur qui abrite plus de 10 200 entreprises, 1 900 entreprises commerciales 1 900 et environ 83 600 emplois salariés. Des atouts et des acquis qui font de la communauté d'agglomération du Grand Besançon première des territoires les plus « business friendly » de sa catégorie (100.000 à 200.000 habitants).

5.5. Calendrier de la thèse en précisant clairement les échéances

Première année	<ul style="list-style-type: none">- Recherche bibliographique et amélioration de la base de données bibliographique personnelle.- Réflexion sur la méthodologie et les modèles choisis.- Présentation de l'état d'avancement annuel à la directrice et au co-directeur de thèse (cadre conceptuel).- Rédaction d'un article sur le cadre conceptuel retenu et sa publication dans un colloque (AFC/ AIRMAP...).	12 mois
Deuxième année	<ul style="list-style-type: none">- Conception et administration des entretiens.- Conduite de l'étude de cas longitudinale.- Traitement et communication des résultats.- Participation à des séminaires et colloques sur la question de la décentralisation, en particulier l'intercommunalité.- Présentation de l'état d'avancement annuel au directrice et au co-directeur de thèse (réunion chaque deux mois).- Première rédaction.	12 mois
Troisième année	<ul style="list-style-type: none">- Production d'une synthèse des résultats.- Rédaction de la thèse.- Publication et communication d'un article sur les résultats et les apports de la thèse (AFC, AIRMAP...).- Présentation de l'état d'avancement annuel au directeur et au codirecteur de thèse (réunion chaque deux mois).- Soutenance en septembre 2019.	12 mois

6. Contributions attendues

6.1. Apports conceptuels

La thèse met l'accent sur les notions de solidarité fiscale, les efforts contributifs au sein d'une communauté d'agglomération, intérêt communautaire dans le contexte des communautés d'agglomération, et ensuite d'identifier les différentes causes de ces divergences territoriales.

6.2. Apports méthodologiques

L'objectif de la thèse est de théoriser les causes des divergences entre efforts contributifs des communes et prestations reçues par les citoyens au sein d'une communauté d'agglomération, ainsi la thèse se penchera à appliquer le modèle conceptuel sur la communauté d'agglomération du Grand Besançon (CAGB).

6.3. Apports managériaux

L'apport de la thèse sera de reconnaître l'existence des disparités territoriales au sein des communautés d'agglomération à travers l'évaluation des prestations dont bénéficient les différents contribuables des communes membres. Ceci montrera aux managers les causes des disparités territoriales et des divergences entre efforts contributifs et prestations reçues par les citoyens et repérer les comportements qui produisent ces anomalies.

Extrait de la bibliographie

CHARLOT, S., PATY, S., PIGUET, V., (2008), Intercommunalité et fiscalité directe locale, *ÉCONOMIE ET STATISTIQUE*, N° 415-416.

DEFFIGIER, C. (2007), Intercommunalité et territorialisation de l'action publique en Europe, *Revue française d'administration publique*, N° 121-122, 79-98.

DELANNOY, M.-A. (2004), Intercommunalité, une réforme qui cherche ses objectifs. *Politiques et Management Public*, N°22, 75-89.

DESAGE, F. (2009), Un régime de grande coalition permanente ? Éléments lillois pour une sociologie des « consensus » intercommunaux. *Politix*, N°88, 133-161.

DESAGE, F. et GUERANGER, D. (2011), *La politique confisquée. Sociologie des réformes et des institutions intercommunales*. Éditions du Croquant, Bellecombres-en-Bauges.

ESTEBE, P. (2004), Le territoire est-il un bon instrument de redistribution ? Le cas de la réforme de l'intercommunalité en France, *social et Politiques*, N°52.

GALLEZ, C. (2014), L'intercommunalité dans la régulation publique territoriale. Le cas de deux communautés d'agglomération franciliennes, *Géographie, économie, société*, Vol. 16, 183-206.

DURAN-VIGNERON, P. (2013), Disparités fiscales et redistribution territoriale : de la coordination subie à la coordination choisie, *Vie & sciences de l'entreprise*, N° 193, 78-92.

GUERANGER, D. (2000), Structuration des pouvoirs locaux et réforme de l'intercommunalité : L'exemple de la loi ATR. *Politiques et Management public*, Institut de management public, 18 (3), 121-134.

Le CNFPT, (2015), Les fondamentaux sur l'intercommunalité : approche juridique. Quand les talents grandissent, les collectivités progressent

LE LIDEC, P. (2008), La réforme des institutions locales In Borraz O. et Guiraudon V. (dir) *Politiques publiques 1. La France dans la gouvernance européenne*, Presses de Science Po, Paris, 255-281.

Projet de loi relatif à l'élection des conseillers territoriaux et au renforcement de la démocratie locale, (2009).

Apogée

Université d Aix-Marseille

Edition d'attestations de réussite

Demandeur: SVARAINE

GUILLET Stéphanie

Université d'Aix-Marseille

ATTESTATION DE REUSSITE AU DIPLOME

Le Directeur de l'Institut de Management Public atteste que
le master Droit, économie, gestion
à finalité Recherche
mention Recherche, études et conseil en sciences de gestion
spécialité Management public
a été décerné à
Monsieur MEHDI ALAOUI MHAMMEDI
né le 29 avril 1992 à FES (MAROC)
au titre de l'année universitaire 2015/2016 avec la mention Assez Bien,
ce qui lui confère 120 crédits européens

Fait à Marseille, le 19 octobre 2016



N° étudiant : 14030157

Olivier KERAMIDAS

Avis important: Il ne peut être délivré qu'un seul exemplaire de cette attestation. Aucun duplicata ne sera fourni.